



CSFPT DU 14 OCTOBRE 2020

**INTERVENTION D'ERIC CONEIM, MEMBRE TITULAIRE DU CSFPT POUR L'UNSA
TERRITORIAUX A L'OCCASION DE LA PRESENCE DE MME DE MONTCHALIN**

Madame la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques,

Au mois de juillet, l'UNSA a reçu positivement le fait que la Fonction Publique retrouve un ministre de plein exercice au lieu d'un secrétaire d'état comme ce fut le cas dans les gouvernements d'Edouard Philippe.

Nous avons alors rappelé que vous aviez la lourde tâche de redonner confiance aux agents publics alors que notre pays traverse une crise malheureusement durable.

En toute franchise, vos premières décisions sont loin d'être à la hauteur des attentes des agents publics et des fonctionnaires territoriaux en particuliers :

1. Absence de mesures concrètes de revalorisation du pouvoir d'achat, lors du rendez-vous salarial.
2. Refus d'appliquer la rétroactivité de la prime grand âge au 1^{er} janvier comme pour les agents hospitaliers et refus de la rendre obligatoire.
3. Absence de transposition des mesures du Ségur de la santé aux agents territoriaux des EHPAD.
4. Refus de suspendre l'application du jour de carence pour cette période de COVID, malgré un vœu à l'unanimité du CSFPT.
5. Refus de reporter l'application des lignes directrices de gestion, alors que cette profonde transformation des règles de déroulement de carrière nécessite une réelle négociation entre partenaires sociaux au niveau local et que le contexte unique de cette année -dont le report des élections municipales- ne permet pas de le mener dans de bonnes conditions.

Bref, les partenaires sociaux proposent et l'Etat refuse. Rien de nouveau, le monde d'après COVID ressemble étrangement à celui d'avant.

Depuis plus de trois ans, notre rôle se limite désormais à être informés des dispositions gouvernementales. On nous laisse encore nous exprimer mais nos avis ne sont quasiment plus pris en compte.

Pour illustrer ce propos, parlons de la prime COVID instaurée par un décret, le 14 mai 2020. C'est selon nous, l'exemple type de la fausse bonne idée, pour laquelle un dialogue social constructif aurait permis qu'une mesure au départ tout à fait louable ne se transforme pas en un nouveau facteur d'inégalités entre agents publics.

En effet, dès le début de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement annonce que le travail réalisé par les agents publics en premières ligne sera reconnu et valorisé financièrement. Très

bien. Pour une fois le fonctionnaire bashing cesse. On se rend compte de l'utilité de ces éboueurs, balayeurs, auxiliaires de puéricultrice, ATSEM, aide-soignante, aide-à-domicile, femme de ménage, ... Je ne peux pas citer l'ensemble de ces métiers car j'oublierai forcément un grand nombre de nos collègues.

Le gouvernement décide alors d'un montant maximum de 1 000 € pour les agents de la Fonction Publique de l'Etat et autorise les collectivités à verser cette prime aux agents territoriaux sans aucune autre règle que de ne pas dépasser ce montant. Avec quel budget ? Sur quelles fonctions ? Pour quelle durée ? Selon quelles modalités ?

Libre administration des collectivités, principe constitutionnel, nous répond la DGAFP. Et le principe d'égalité inscrit au fronton de nos mairies, est-ce un principe secondaire ?

Donc par ce décret, le gouvernement a par exemple, permis que de très nombreux fonctionnaires de la Mairie de Sceaux [merci pour eux, Monsieur le Président Laurent], touche une prime de 1 000 €, quand de nombreux autres collègues, comme ceux, autre exemple, agents de nettoyage de la Mairie de Foix, ont eu zéro € alors qu'ils ont continué à exercer leurs missions.

N'aurions-nous pas pu, après une négociation avec les employeurs territoriaux, décider d'un socle de règles communes, qui auraient permis cette fameuse égalité dont on a perdu le sens à notre époque ?

N'aurions-nous pas pu, dans cette période où les milliards ont été heureusement et généreusement distribués (chômage partiel, fonds de solidarité, plan de relance), prévoir une enveloppe pour les collectivités territoriales de façon, entre autres, à reconnaître leurs agents ?

N'aurions-nous pas pu, tout simplement, avoir un réel dialogue social sur ce sujet, comme tant d'autres.

Alors, Madame de MONTCHALIN, aurez-vous l'ambition d'être la Ministre du déconfinement du dialogue social ? Trois ans et demi, cela commence à faire très long pour les partenaires sociaux.

Les récentes études de l'INSEE, viennent de démontrer, ce que nous représentants du personnel, disons depuis des années : les agents publics ont un pouvoir d'achat en baisse. D'ailleurs, vous êtes obligée de reconduire le dispositif GIPA, année après année.

Puisque la revalorisation du point d'indice est un tabou depuis plus de 10 ans, avez-vous donc un mandat pour négocier une vraie refonte des grilles indiciaires et enfin reconnaître l'engagement de ces millions de collègues, au service du pays et des français ?

Ce premier pas est l'étape indispensable pour renouer la confiance entre les agents publics et le gouvernement et pour pouvoir engager une négociation avec les partenaires sociaux sur la transformation de l'action publique dont vous êtes aussi en charge.

Le 4 septembre, dans votre appel aux agents publics, « agents de la relance de la France », vous disiez, je cite :

"Il n'y aura pas de plan de relance efficace pour notre pays sans transformation profonde de notre action publique. Eliminer les lourdeurs, les procédures et les hiérarchies pesantes, est devenue une urgence encore plus forte pour les Français dans cette crise."

L'UNSA souhaite vous prendre au mot et construire avec vous ce dialogue social dense, franc et constructif sur les missions et l'organisation des services publics, sur les conditions de rémunération, de travail et de protection des agents publics.

Vous demandiez à chaque agent d'apporter sa contribution en répondant à deux questions, pour simplifier l'action publique, afin de faciliter la relance de notre pays et permettre à chaque agent de remplir cet objectif. Voici les réponses d'un grand nombre d'eux, que nous, organisations syndicales, les représentants de manière démocratique et plurielle, pouvons vous apporter :

1. Demander leur avis aux représentants du personnel et tenez en compte lorsque vous envisagez une réforme.
2. Reconnaissez le travail des agents publics par un salaire et des conditions de travail dignes et cessez de propager l'idée que ce sont des privilégiés.

Car en paraphrasant Churchill, la démocratie sociale est le pire des systèmes à l'exception de tous les autres.

Vous avez dès aujourd'hui l'occasion de montrer votre bonne volonté. Il a été annoncé ce matin que la plénière du CSFPT donnerait son avis sur les 96 articles du décret sur les Comités Sociaux Territoriaux le 18 novembre. Dans ce délai et ce contexte nous n'aurons jamais le temps de réaliser un travail complet et surtout de négocier avec les représentants des employeurs sur les règles qui vont organiser le dialogue social local pour les prochaines années. Accordez-nous un mois supplémentaire comme gage de votre bonne volonté et ne nous obligez pas à donner un avis défavorable pour obtenir ce délai nécessaire.

En conclusion, l'UNSA, fidèle à ses valeurs, continuera à porter des propositions et restera disponible pour engager ces négociations dans l'intérêt des agents publics et des français dans leur ensemble, car une meilleure reconnaissance des agents publics ne pourra que renforcer le sens du service public dont ils font preuve quotidiennement.
